



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 2 mars dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « **règlement numéro 2026-02-relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles** »;

Que ledit règlement numéro 2026-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 mai 2026;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2026-02 est entré en vigueur le 14 mai 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 14 mai 2026;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-02 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture et sur le site internet www.val-joli.ca.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 21 JOUR DE MAI 2026

Marie-Céline Corbeil,
directrice générale, greffière-trésorière